



Demande de travaux (route goudronnée) à la mairie

Par **anonyme**, le **28/10/2008** à **16:34**

Bonjour,

Ma maison se situe a la peripherie d une rue (comptez 800m de chemin "de terre" entre la derniere maison et la mienne), et en haut d une autre, celle ci goudronnée seulement en partie. En gros, je suis la derniere maison qui se trouve au croisement de 2 rues.

J ai donc : une rue boueuse et completement ravagée par le passage des tracteurs (evidement principaux utilisateurs de la voie) et une rue qui fait mine de finir en impasse car plus on avance, plus on a l impression de se diriger dans les champs.

L ancien proprietaire avait refusé que ces 2 voies soient goudronnées (notament les 800m, pour eviter le passage intempestif des voitures et autres scooters), se servant de l acces par l autre rue pour aller et venir dans sa propriete.

Aujourd hui, je me retrouve avec un chemin boueux d un coté, et de l autre, une moitié de rue goudronnée, car celle ci n a été faite que jusqu a hauteur du portail de mon voisin d en face, donc en gros, cela couvre les 2-3 premiers metres de ma cloture, mais cela ne va pas jusqu a ma porte de portail.

Puis je exiger de la mairie que des travaux de voirie soient entrepris ? Pourrais je demander a ce que ces travaux fassent le tour de ma propriete, sans pour autant rejoindre l autre maison située aux 800m plus loin ? Juste de quoi avoir du bitume tout autour de mon terrain.